

Projet agrivoltaïque d'Armantioux

Comité de Projet



Compte rendu

Réunion du 07 février 2024 en mairie de Magnac-Laval

**ABO
WIND**

Personnes présentes :

En qualité de représentants du porteur de projet :

- Benoit Rimour (Responsable de projet en charge de la Haute Vienne)
- Paul Hennequin (Responsable de projet junior)

En qualité de représentants des collectivités :

Présents :

- Alexandra Freulon, élue de Magnac-Laval
- Jean-Luc Mourgaud, adjoint au maire de Saint-Léger-Magnazeix

Excusé :

- Jean-Pierre Lucas, adjoint au maire du Dorat

Absent :

- Jean-Benoit Rigauddau, élu de Saint-Ouen-sur-Gartempe

Le contenu de la présentation est mis à disposition sur la page internet du projet :

<https://www.abo-wind.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelle-aquitaine/armantioux.html>

Les explications complémentaires et réponses aux observations émises sont retranscrites ci-dessous.

Compte rendu de la réunion :

Introduction

Fondée en 1996, le Groupe ABO Wind compte parmi les développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe. Ses experts développent, construisent, exploitent et renouvellent des parcs éoliens et photovoltaïques au sol, et des systèmes d'énergies hybrides (stockage, hydrogène) dans 16 pays sur 4 continents.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans. ABO Wind a développé et construit près de 406 MW de parcs d'énergies renouvelables en France à ce jour. La Haute-Vienne fait partie des territoires sur lesquels elle est présente avec notamment le parc éolien de Croix de la Pile et prochainement celui de Terres Noires et Rimalets.

01. Le photovoltaïque en France

Le porteur de projet ABO Wind a rappelé les objectifs du développement de projets photovoltaïques en France et la nécessité de poursuivre la transition énergétique engagée, au regard notamment des enjeux de décarbonation de notre mix énergétique (électrification des usages : mobilité, transport, secteur industriel...) et de réchauffement climatique anthropique.

Les objectifs nationaux fixés par la France pour 2023 n'ont pas été atteints. Les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour l'année en cours et ceux de 2028 ont été présentés, et ceux à l'échelle régionale ont été précisés.

02. Localisation du projet

Historique du projet

Ce chapitre revient dans un premier temps sur l'historique du projet : de l'identification du site en 2021 et les premiers contacts avec les exploitants et les élus du territoire, à la réalisation des différentes études qui ont finalement permis de définir l'implantation du projet à l'été 2023. Une présentation des étapes à venir pour l'année 2024, en amont du dépôt de la demande de permis de construire, complète la frise.

Choix du site et options de localisation.

Nous avons évoqué dans ce chapitre, la rencontre avec les élus de la communauté de commune, notamment avec monsieur Gilles Reynaud, vice-président en charge des Energies Renouvelables, avec qui nous avons échangé sur la ligne directrice souhaitée. L'intention évoquée à ce premier rendez-vous était de répartir les retombées financières sur un groupement d'agriculteurs et si possible sur plusieurs communes. Le projet d'Armantioux a été monté dans ce sens en impliquant 2 exploitations agricoles implantées sur trois communes.

Plan parcellaire et extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables

Un visuel du site à l'étude a ensuite été diffusé, montrant notamment la particularité d'un projet étendu sur deux exploitations distinctes, réparti sur 3 communes tout en étant en conformité avec le PLUi en vigueur. Le projet agricole travaillé est un projet bovin, filière historique de la région.

03. Caractéristiques du projet

Les phases du projet

Le développement d'un projet agrivoltaïque demande l'étude approfondie d'un certain nombre de thématiques spécifiques. Pour cela, des bureaux d'études spécialisés, indépendants et reconnus à l'échelle nationale accompagnent le porteur de projet. Trois bureaux d'étude travaillent sur ce projet :

- Encis Environnement qui a la charge des volets « Faune Flore et Milieux Natures » et Paysager ;
- ActeAgri+ pour le volet Accompagnement agricole ;
- Les services techniques de la Chambre d'Agriculture pour l'étude préalable agricole.

Les impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ont été abordés.

Le rendu des états initiaux fournis par les bureaux d'étude après un an d'analyse permet d'identifier les enjeux locaux. Ces derniers servent de base à l'évaluation des impacts des implantations envisagées en guidant la démarche d'évitement du porteur de projet. Cette démarche d'évitement s'inscrit dans une séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) qui est la logique structurante du développement d'un projet à étude d'impact. L'objectif premier est d'éviter un maximum d'enjeux et d'impacts directs, puis de réduire les impacts résiduels restants. Si des impacts ne peuvent être évités ou réduits, des mesures de compensation adaptées et pertinentes sont définies et mises en œuvre, sous réserve de l'obtention du permis de construire.

La communication

Cette partie met en avant la partie communication qu'ABO Wind applique sur le terrain. Le porteur de projet attache une grande importance à la transparence de ses activités sur le territoire que ce soit avec les élus locaux, les associations et les habitants concernés par le projet. Un certain nombre d'actions avec des supports de communication différents (bulletin d'information papier, affichage, permanence publique, page internet, concertation préalable volontaire) ont été réalisées afin de donner les moyens aux personnes intéressées de s'informer et d'apporter leur contribution éventuelle au développement du projet.

Les évolutions du projet

Faisant suite aux chapitres sur les phases de développement et la communication, les évolutions du projet au fil du temps sont abordées. La maturité d'un projet intervient une fois que plusieurs variantes ont été travaillées, présentées et discutées. Les retours des bureaux d'études, des élus locaux, des citoyens permettent d'aboutir à l'implantation finale. Cette dernière fera l'objet d'une demande de permis de construire, qui sera déposée en préfecture au cours de l'année 2024.

Les enjeux socio-économiques

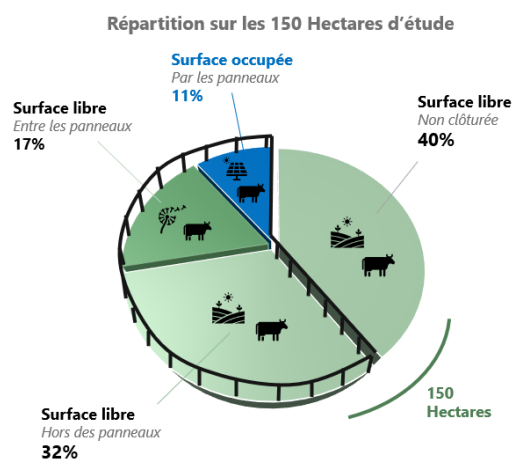
Enfin, la présentation détaille les différentes retombées attendues pour le territoire, avec notamment presque 100 000 € de fiscalité chaque année, et des nouvelles perspectives de retombées ouvertes par la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables pour un partage territorial de la valeur du projet. Les décrets d'applications précisant les différentes modalités sont encore à paraître et attendus courant 2024. Par ailleurs, il est intéressant de noter que le projet mobilise déjà et mobilisera le tissu économique local avec le recours à des sociétés implantées en Haute-Vienne pour les études du projet et pour sa construction. Aussi, des actions visant à mettre en valeur les différentes richesses du territoire,

qu'elles soient patrimoniales ou environnementales, peuvent être mises en place (actions pédagogiques, aménagements autour des bourgs d'Armantioux et Faye).

Les principales caractéristiques du projet

Caractéristique du projet d'Armantioux

Surface de la zone d'étude	150 hectares environ
Surface du site d'implantation clôturée	90 hectares environ
Surface libre hors champs de panneaux	48 hectares environ
Surface occupée par les panneaux	16 hectares environ
Surface libre entre panneaux	26 hectares environ
Espace inter rangées	4,00 mètres
Nombre de modules	57 300 modules environ
Ratio d'occupation du sol par PV	<20 %
Puissance du parc	Env. 34,6 MWc
Estimation annuelle de production	Env. 50,3 GWh/an
Nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable <small>(Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTÉ))</small>	Env. 21400 personnes



Coût prévisionnel

Information additionnelle : à ce stade du projet, un certain nombre de points n'ont pas été actés sur le développement du projet. Nous évoquerons alors une fourchette de 22 à 32 millions d'euros pour ce projet.

04. Desserte et raccordement

Raccordement

Il existe aujourd'hui plusieurs options pour le raccordement du projet au réseau électrique. La création du poste source du « Haut Limousin » en 2027 et la création du poste source de « Marche Limousine » nous permettront un raccordement au réseau national.

Observations et conclusion

Observations

Les sujets suivants ont été abordés oralement :

- « Quelle espèce d'arbres sera replantée ? »

Le Bureau d'Etude Encis Environnement qui accompagne ABO Wind sur le projet proposera les essences les plus adaptées au lieu et au climat. ABO Wind est également en lien avec l'association Prom'haies spécialisée et reconnue dans le domaine, et la Fédération des chasseurs qui contribue à la conservation de la biodiversité sur le territoire français et qui souhaite collaborer sur ce type de sujet.

Il a été précisé, pour exemple, que les chênes ne seront pas remplacés par des pins mais bien par des chênes dont l'essence est plus adaptée aux conditions actuelles.

- « Les Bulletins d'Information distribués devraient être mis sous enveloppe pour ne pas être confondus avec de la publicité »

ABO Wind a pris note de ce retour. Afin de pouvoir adresser les bulletins d'information par voie postale, il est nécessaire d'avoir accès aux adresses des administrés, qui sont des données personnelles.

- « Pouvez-vous préciser les retombées fiscales (par commune) »

Nous avons alors précisé les retombées fiscales (20% pour les communes, 30% pour le département, 50% pour l'EPCI) et donner les chiffres pour chacune des trois communes.

Il est à noter qu'à l'issue de la présentation, un registre des recommandations et points de vigilance concernant le projet a été mis à disposition des personnes présentes.

Aucune contribution n'a été notée (voir ANNEXE 3).

Conclusion

La présentation n'a pas soulevé davantage de question. Les principales informations avaient été communiquées. Les élus n'ont pas jugé nécessaire de réaliser une seconde présentation deux mois après afin d'informer des dernières évolutions.

ANNEXE 1 : Copie du courrier d'invitation



Agence de Toulouse
2 rue du Libre Echange – CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Votre interlocuteur :
Benoit Rimour, Responsable Projet agrivoltaïque
✉ benoit.rimour@abo-wind.fr
☎ +33(0)6.07.14.91.41

Mairie de Droux
1 Moulin de Droux
87190 DROUX

Toulouse, le 04 décembre 2023

Courrier AR : 1A 204 339 9724 1

Objet : Création d'un Comité de Projet – Projet agrivoltaïque d'Armantioux

Madame la maire et ses élus du conseil municipal

ABO Wind développe depuis 2022, en lien avec les élus locaux, le projet agrivoltaïque d'Armantioux sur les communes de Droux, Magnac-Laval et Saint-Ouen-sur-Gartempe. La conception de ce projet aboutit et nous prévoyons de déposer une demande de permis de construire en préfecture au mois d'avril 2024.

Nous attachons une importance particulière à la communication et au partage d'information autour du projet et du cadre législatif changeant dans le domaine des énergies renouvelables. Adoptée le 10 mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit que les communes puissent définir des zones d'accélération pour le développement de ces énergies. D'une part pour atteindre nos objectifs climatiques et d'autre part pour assurer notre souveraineté énergétique, l'électrification et la décarbonation de nos usages nécessitent de massifier le recours aux énergies renouvelables¹.

Un décret d'application de cette loi, à paraître prochainement, prévoit la mise en place de comités de projet pour les projets situés en dehors de ces zones d'accélération. Ce sera naturellement le cas du projet agrivoltaïque d'Armantioux dont le dépôt de la demande de permis de construire aura lieu bien avant la parution des zones retenues, dont la définition répond à un long processus entre les communes, le public et le référent préfectoral. Malgré l'absence de publication de ce décret, nous lançons la création du comité de projet ayant à cœur de poursuivre notre démarche de concertation et d'implication des acteurs du territoire.

Le comité de projet sera composé :

- D'un représentant des communes d'implantation du projet (Droux, Magnac-Laval et Saint-Ouen-sur-Gartempe) ;
- D'un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale sur lequel est implanté le projet ;
- D'un représentant de chaque commune limitrophe des trois communes d'installation du projet (Le Dorat, Dinsac, Tersannes, Lussac-les-Eglises, Saint-Léger-Magnazeix, Dompiere-les-Eglises, Villefavard, Rancon, Blanzac, Peyrat-de-Bellac, la Croix-sur-Gartempe, Saint-Somin-la-Marche) ;
- D'un représentant du porteur de projet.

A ce titre, nous vous invitons à nous faire part de votre volonté de rejoindre ce comité de projet par le biais d'un représentant de votre commune.

Si vous le souhaitez, peuvent également participer au comité de projet :

- Le référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergie renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique nommé en application de l'article L. 181-28-10 du code de l'environnement
- Un représentant des gestionnaires de réseaux publics de distribution concernés
- Un représentant des gestionnaires de réseaux publics de transport d'énergie concernés

¹ Voir le rapport RTE « Futurs Energétiques 2050 », dont les prévisions ont été revues à la hausse en juin 2023.

Une fois le comité de projet composé, nous organiserons deux réunions en amont du dépôt du dossier de demande de permis de construire relatif au projet :

1. Une première réunion de présentation du projet à l'issue de laquelle le comité de projet peut émettre des recommandations et points de vigilance concernant le projet.
2. Une deuxième réunion pour répondre aux préconisations et points de vigilance formulés par le comité de projet.

Pour ces deux réunions, nous vous proposons de nous réunir dans un lieu qui reste à définir au sein de votre territoire, les :

1. Mercredi 07 février
2. Mercredi 27 mars

Si vous êtes intéressé à l'idée de faire partie de ce comité pour le projet agrivoltaïque d'Armantioux, pourriez-vous s'il vous plaît m'en faire part en me contactant au 06 07 14 91 41 ou par mail à l'adresse suivante : benoit.rimour@abo-wind.fr, et ce avant le lundi 08 janvier. Nous transmettrons les modalités d'organisation détaillées aux futurs membres du comité en amont des réunions.

En espérant une réponse favorable de votre part, je me tiens à votre disposition pour vous apporter tout élément que vous jugeriez nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Benoit Rimour



ANNEXE 2 : Liste des invités

Communes invitées :

- Droux
- Magnac-Laval
- Saint-Ouen-sur-Gartempe
- Le Dorat
- Dinsac
- Tersannes
- Lussac-les-Eglises
- Saint-Léger-Magnazeix
- Villefavard
- Dompierre-les-Eglises
- Rancon
- Blanzac
- Peyrat-de-Bellac
- La Croix-sur-Gartempe
- Saint-Sornin-la-Marche

EPCI invitées :

- Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche

Communes ayant répondu présentes :

- Magnac-Laval
- Le Dorat (représentant excusé de dernière minute)
- Saint-Léger-Magnazeix (représentant non présent)
- Saint-Ouen-sur-Gartempe

ANNEXE 3 : Recommandations et points d'observation

Nom Prénom : FREULON Alexandra
Représentant de la Commune / Communauté de communes de : Magnac - Laval
En qualité de : conseillère municipale
Adresse email ; téléphone : freulona@neuf.fr
Recommandations et points d'observations concernant le projet agrivoltaïque d'Armantioux :

Nom Prénom : MOURGAUD J. Luc
Représentant de la Commune / Communauté de communes de : St Georges laugrandjeux
En qualité de : ADJOIN
Adresse email ; téléphone : 06 41 11 25 05 j.mourgaud@orange.fr
Recommandations et points d'observations concernant le projet agrivoltaïque d'Armantioux :



Benoit RIMOUR
Responsable de projets

Tél. : +33 (0)5.34.31.49.00
Mobile: +33 (0)6.07.14.91.41
benoit.rimour@abo-wind.fr

ABO Wind
2 rue du Libre Échange
CS 95893
31506 TOULOUSE Cédex

www.abo-wind.fr

**ABO
WIND**